

La Tribune

jeudi
SHERBROOKE
20 janvier 1994
84e ANNÉE - No 16
0,50 (WEEKEND: 1,25\$) Plus taxes



OTTAWA B4

Bouchard s'empresse de défendre la souveraineté

Chez nous

Drummond

Le coordonnateur de la CDC propose... sa mise à pied

Un avocat poursuit un médecin de l'Hôpital Ste-Croix

Asbestos

La Commission scolaire présente un vidéo sur l'anglais intensif

CAHIER B

ÉCONOMIE D1

La Banque de Montréal prévoit une bonne année pour Sherbrooke



LOS ANGELES D6

Clinton débloque 45 millions \$



LES SPORTS C1

L'ami de Harding se rend à la police

MÉTÉO A2

(20e jour de l'année)

**Soleil: max. -19
Lever du soleil: 7h20
Coucher du soleil: 16h36
Demain: ennuagement**



Deux heures après la tragédie, les employés de la morgue arrivaient sur les lieux pour cueillir les corps de M. et de Mme Blais, près de leur automobile réduite en ferraille. Téléphoto par Claude Croisetière

Deux morts sur la 108 transformée en patinoire

Yvon ROUSSEAU Goult

Un couple de Sainte-Marguerite-de-Lingwick a connu une mort atroce dans un accident de la circulation survenu sur la route 108, à l'entrée ouest du village de Gould, vers 15h42 hier.

Les victimes sont M. Léon Blais, 65 ans, et son épouse Hélène Rancourt, 61 ans, qui ont succombé sur le coup à de multiples fractures, lors d'une collision d'une rare violence avec un lourd camion chargé de troncs d'arbres.

La voiture dans laquelle M. et Mme Blais voyageaient a dérapé sur la chaussée glissante pour ensuite traverser sur l'autre voie et se retrouver dans la trajectoire du poids lourd, dont le conducteur n'a rien pu faire pour éviter la tragédie.

La tempête de neige qui s'est abattue sur l'Estrie, lundi, et le froid

qui a succédé ont transformé ce tronçon de la route 108 en une véritable patinoire, où il était même difficile de circuler à pied sans risquer une chute.

Le lourd véhicule allait vers l'ouest, en direction de Cookshire, alors que l'auto circulait vers l'est, en direction de Gould. Le conducteur du camion, M. André Labranche, co-propriétaire de la Scierie Labranche Inc. de Saint-Isidore d'Auckland, n'a pas été blessé.

Son frère Jacques, aussi co-propriétaire de l'entreprise, se trouvait sur les lieux de la tragédie. «L'auto montait la grande côte glacée quand elle a dérapé pour ensuite heurter le bane de neige et se retrouver de l'autre côté de la route, en avant du camion.» Il a souligné que le choc a été très violent puisque l'essieu avant du tracteur qui tirait la remorque chargée de bois a été arraché et projeté dans le fossé, du côté opposé de la route. Le camion, considéré

comme une perte totale, a aussi fini sa course dans le fossé, du même côté que l'essieu, où sa charge de bois s'est renversée.

Quant à la voiture, où l'amas de ferraille qui en restait, elle se trouvait aussi du côté opposé à la travée où elle circulait. Tout a été réduit en charpie, jusqu'au coffre arrière.

On a fait appel aux pompiers d'East Angus, qui ont réussi à dégager les corps des deux victimes à l'aide de pinces de désincarcération.

Longue attente

Il a fallu toutefois attendre au moins deux heures avant que le fourgon de la morgue vienne cueillir les corps des deux victimes, étendus dans la neige, près des débris de la voiture, et abrités sous des couvertures. Des ambulanciers sont venus sur les lieux, mais ils sont repartis face à l'évidence des décès.

Nombreux étaient les curieux

qui ne se cachaient pas pour dire que cela n'a pas de bon sens qu'une route soit laissée dans un tel état, aussi glacée et aussi dangereuse.

Au bureau régional à Sherbrooke du ministère des Transports, le porte-parole Robert Clément fait valoir de son côté que le temps froid ne donne aucune chance de déglaçer la route.

«Si la chaussée est enneigée et glacée et qu'il fait un froid aussi intense que dans le moment, il n'y a rien à faire», déclare-t-il.

«Depuis la tempête de neige de lundi, note le porte-parole du ministère, les températures se maintiennent en bas de moins 10 degrés et les abrasifs n'arrivent pas à faire fondre la glace, surtout quand la circulation n'est pas dense, comme c'est le cas sur la route 108, à Gould».

«Le ministère des Transports ne peut pas faire de miracles avec une température aussi froide», lance Robert Clément.

Les É.-U. congelés

La Tribune, AP et Reuter

La nouvelle vague de froid qui enveloppe l'Estrie et le Québec cause bien des maux de tête, mais la situation est nettement dramatique dans le Middle West et le nord-est des États-Unis, où on a enregistré hier de nouvelles températures record. Dans le New Jersey et en Pennsylvanie, l'état d'urgence a été décrété. Il a fait jusqu'à -40 C dans l'Ohio et le Minnesota, et -20 C à Washington.

En totalisant les accidents de la route dus aux conditions météo et les autres accidents liés à l'offensive de l'hiver, la vague de froid a fait environ 70 morts. Plus de 75 millions d'Américains, soit près d'un sur quatre, doivent subir des températures polaires, des plaines du Middle West à l'océan Atlantique, de la Géorgie à la frontière canadienne.

Se rendre au travail devient une odyssee, des vols sont annulés dans bon nombre d'aéroports, les écoles ferment de même que certains bureaux. A Washington, 360 000 employés de secteurs jugés «non essentiels» ont été renvoyés chez eux plus tôt que prévu mercredi, et le gouvernement, répondant aux compagnies d'électricité qui demandent d'économiser l'énergie, a fermé leurs bureaux, vraisemblablement jusqu'à lundi. Les visites guidées du Capitole ont été interrompues.

Les températures basses ont été signalées dans l'Ohio, à Darrtown, où il a fait -40e, tout comme à International Falls dans le Minnesota.



A Harrisburg, en Pennsylvanie, le gouverneur Robert Casey a proclamé l'état d'urgence, décidé la fermeture des écoles et des administrations jusqu'à nouvel ordre. Le mercure est tombé à -30 à Pittsburgh, un record depuis le début des relevés des températures dans cette ville en 1885.

Dans le New Jersey, le gouverneur a également proclamé l'état d'urgence hier en raison de pannes de courant.

A Washington, il a fait -20 mercredi matin, alors que le record enregistré jusque là dans la capitale fédérale était de -16. Le maire de Washington, Sharon Pratt Kelly, a décrété l'état d'urgence dans l'enclave fédérale District of Columbia.

A New York, il faut aux banlieusards deux à trois heures pour aller au travail en raison du verglas et des aiguillages gelés qui ralentissent la circulation des trains et des métros. Les gardes-côtes ont déclaré être venus en aide à 75 navires, dont bon nombre transportaient du fioul, pour qu'ils se dirigent sans encombre dans le port qui commence à être pris par les glaces.

D'un bout à l'autre du Canada, le mercure est aussi resté très bas. Dans certains endroits de l'Ontario, il faisait si froid que le gaz diesel s'est transformé en gelée et que le gaz propane, lui, s'est liquéfié, ce qui a permis aux écoliers de profiter d'une journée de congé, les autobus scolaires ne pouvant démarrer.

Hydro-Sherbrooke demande de mettre la pédale douce (A3)

LA BONNE

L'indice monte

Le principal indicateur de la santé économique canadienne de Statistique Canada a continué sa progression en décembre grâce notamment à la reprise américaine.

L'indice composite avancé, qui mesure dix secteurs clés sensibles aux fluctuations de l'économie, a grimpé de sept dixièmes de point de pourcentage, soit une croissance semblable à celle enregistrée en novembre (0,6 pour cent).

L'agence gouvernementale indique que la demande américaine pour les biens manufacturés au pays explique en grande partie la progression.

Toutes les composantes de l'indice, allant de l'habitation à l'emploi, étaient en hausse décembre.

L'indice composite avancé est le plus fidèle indicateur de ce qui nous attend sur le plan économique.

85 millions \$ pour les avions du fédéral

Le Vérificateur général pointe l'administration Mulroney

Michel HÉBERT Ottawa (PC)

Il en a coûté 85 millions \$ en 1990-1991 pour entretenir et faire voler les avions qu'utilisaient l'ex-premier ministre Mulroney, ses ministres et autres personnalités de haut rang.

Cette somme exclut les coûts des voyages internationaux faits par l'ancien chef du gouvernement et de ses ministres. Les coûts inhérents aux vols continentaux seulement ont totalisé 54 millions \$.

C'est ce que révèle le rapport annuel du Vérificateur général du Canada, Denis Desautels, qui a découvert aussi que les conservateurs avaient la mauvaise habitude de ne pas déclarer les coûts réels des voyages du premier ministre, de ses ministres, du Gouverneur général ou encore ceux de la famille royale.

Ainsi, le ministère de la Défense nationale, alors dirigé par Marcel Masse, a indiqué au budget des dépenses une somme de 27,4 millions \$ en 1990-1991 pour ces voyages «VIP».

Mais après enquête du vérificateur, on a constaté que la facture était trois fois plus élevée. Au lieu des 6735 \$ calculés par les fonction-

naires de la Défense, un vol en Challenger coûtait alors 19 650 \$.

Pour les 4359 heures d'utilisation et d'entretien notées en 1990-1991, la note à payer était de 85,6 millions \$; les vols ont coûté à eux seuls 54,5 millions \$.

Pour l'ex-premier ministre Mulroney et sa suite, le gouvernement fédéral a dû payer plus de 4 millions \$ cette année-là. C'est un peu moins que ce qu'ont coûté les périples pan-canadiens du Gouverneur général, Ray Nhatshyn, qui grimperont à 4,5 millions \$.

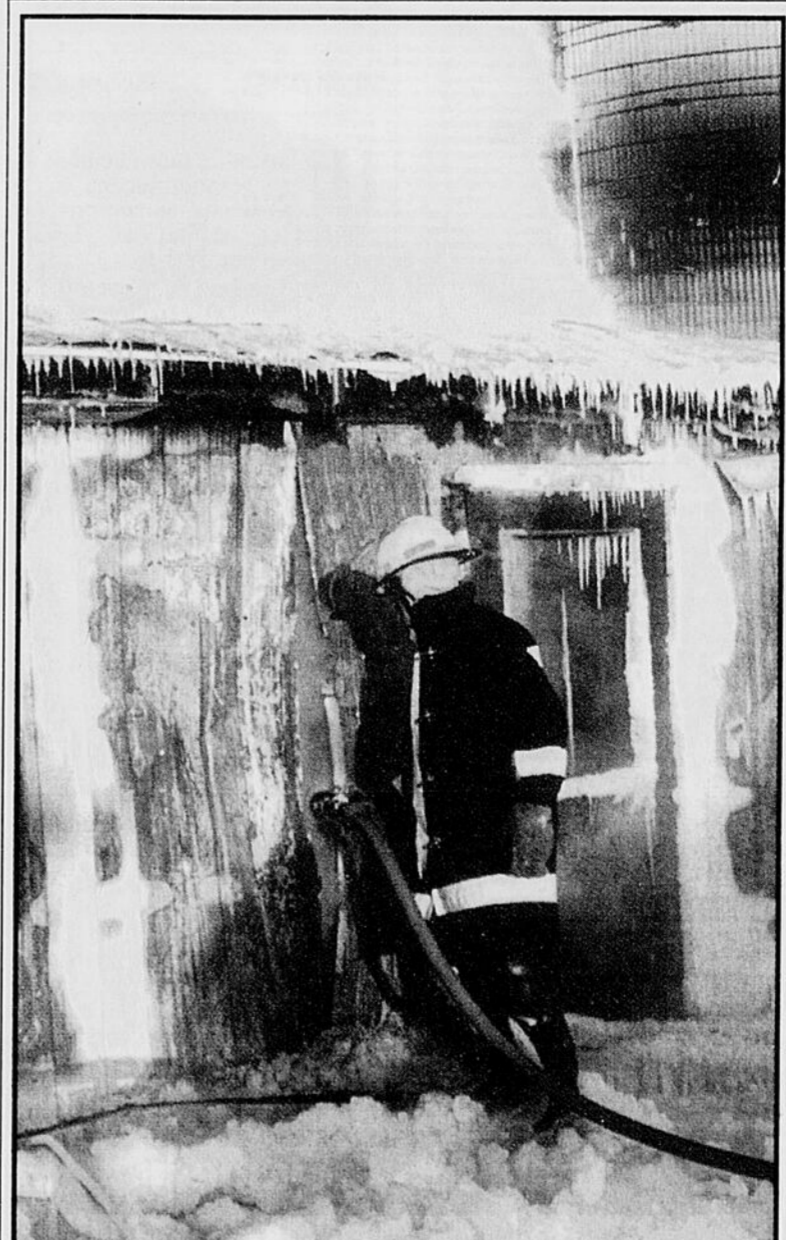
Le ministère responsable déclara que seulement quatre ministres utilisèrent les Challengers à la disposition du Cabinet. Vérification faite auprès du personnel de la base Cosmopolitan d'Ottawa, on apprit qu'en vérité neuf ministres y avaient pris l'avion. Leurs voyages ne coûtèrent pas 9,6 millions \$, comme le déclara le ministère mais plutôt 24,5 millions \$, selon les calculs du vérificateur.

Le rapport déposé hier signale que les voyages de la famille royale au Canada en 1990-1991 coûtèrent 1,35 millions \$ au trésor public.

On y souligne en gros le laxisme des responsables des vols des personnalités gouvernementales. Au lieu d'acheter du carburant en vrac à 29 sous le litre, on remplissait les réservoirs des Challenger avec du carburant payé 40 sous le litre chez un détaillant.

Nolisier, un appareil d'une entreprise privée, aurait coûté beaucoup moins cher. En 1993, un vol Ottawa-Vancouver correspondant aux besoins ministériels aurait coûté 24 000 \$. Le gouvernement a plutôt payé 197 000 \$, soit huit fois plus cher.

AUTRE TEXTE EN PAGE B4



Aussi intense que le froid

Un foudroyant incendie a frappé l'une des plus prestigieuses fermes laitières du Québec, et même du pays, hier midi à Durham-Sud. Le bâtiment principal a été rasé mais la majeure partie du troupeau a pu être sauvée. VOIR PAGE B1

Téléphoto par Claude Poulin

EMPLOIS DU JOUR

Téléphoniste télémarketing
Code prof: 6623 # 2835429
Lieu: Sherbrooke
Exigences: bonne communication, fiable et avoir initiative
Salaire: 7 \$/heure
Fonctions: faire sollicitation par téléphone avec liste de noms fournie dans domaine énergétique, horaire de travail: 17h à 21h.

Technicien/ne laboratoire de photos
Code prof: 9472 # 2831232
Lieu: Sherbrooke
Exigences: 3 ans expérience et formation professionnelle ou collégiale en photo, connaissance du procédé C-41, RA-4 et E-6, contrôle de la qualité, polyvalent
Fonctions: travailler dans laboratoire, agrandissement manuel ou informatisé avec printer et mini-lab.

Machiniste
Code prof: 7231 # 2833509
Lieu: Brompton
Exigences: cours machiniste obligatoire, 2 ans expérience minimum, lecture de plan, capable de faire des montages, polyvalent, minutieux
Salaire: à discuter selon expérience
Fonctions: opérer différentes machines, outiller.

Déboussiseur/euse
Code prof: 7322 # 2835437
Lieu: Compton
Exigences: carte 4e année minimum, connaître produit «Catalyse», capable de peindre préférable, capable de se voyager
Salaire: selon carte et expérience
Fonctions: débousselage et peinture de voitures.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres sur le tableau d'affichage ou tél. à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le centre d'emploi.

O.B.P.E. LOGE 67
TÉL.: 569-1600
240, rue Montréal
Sherbrooke,
Québec

LOGE DES ÉLANS

VENDREDI 21 JANVIER

RÔTI DE LARD

PATATES JAUNES

CHEF DU CLUB

Réservations: 569-1600

RÉSULTATS

Lotto-Québec

Tirage du 94-01-12

1 ^{er} numéro		2 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
616995	10 000 \$	996756	10 000 \$
16995	1 000 \$	96756	1 000 \$
6995	100 \$	6756	100 \$
995	10 \$	756	10 \$
95	5 \$	56	5 \$

3 ^e numéro		4 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
61699	1 000 \$	99675	1 000 \$
6169	100 \$	9967	100 \$
616	10 \$	996	10 \$
61	5 \$	99	5 \$

5 ^e numéro		6 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
169605	10 000 \$	997456	100 000 \$
69605	1 000 \$	97456	1 000 \$
9605	100 \$	7456	100 \$
605	10 \$	456	10 \$
05	5 \$	56	5 \$

7 ^e numéro		8 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
16960	1 000 \$	99745	1 000 \$
1696	100 \$	9974	100 \$
169	10 \$	997	10 \$
16	5 \$	99	5 \$

9 ^e numéro		10 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
2	8	11	14
22	27	30	31
38	40	42	48
55	58	63	65

Tirage du 94-01-19

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Beaucoup de dégâts pour bien peu de butin à l'hôtel de ville de Deauville

Les voleurs ont frappé un mur

Pierre SAINT-JACQUES Deauville

La terre n'a pas tremblé à Deauville, dans la nuit de lundi à hier, même si plusieurs indices, relevés à l'hôtel de ville, le laissent croire: vitre fracassée, voûte «fissurée» en plusieurs endroits, murs de placoplâtre troués, distributrice à boissons gazeuses démantelée, portes forcées...

Des cambrioleurs, beaucoup plus brise-fer que professionnels dans le métier, ont tenté par tous les moyens de pénétrer dans la voûte de l'hôtel de ville de Deauville, 7894 boulevard Bourque, entre 22 h et 4 h, hier.

Pas de trésor
Et s'ils avaient réussi, ils n'y auraient découvert que des clous sous forme de chèques et autres documents sans valeur pour un voleur.

«Non! Nous ne conservons pas de trésor ici» a commenté Mme Lise Beaulieu, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Deauville.

Le vol avec effraction, qui n'aurait rapporté à ses auteurs qu'une somme d'une vingtaine de dollars puisés dans la distributrice de boissons gazeuses comparativement aux dommages de quelque 8000 à 10 000 \$ qu'ils ont causés, a été constaté vers quatre heures du matin lors de l'arrivée de M. Gérard Picard, des Travaux publics.

La même bâtisse abrite, outre

l'hôtel de ville, la caserne du Service de protection contre les incendies et les locaux des Travaux publics.

Porte déverrouillée

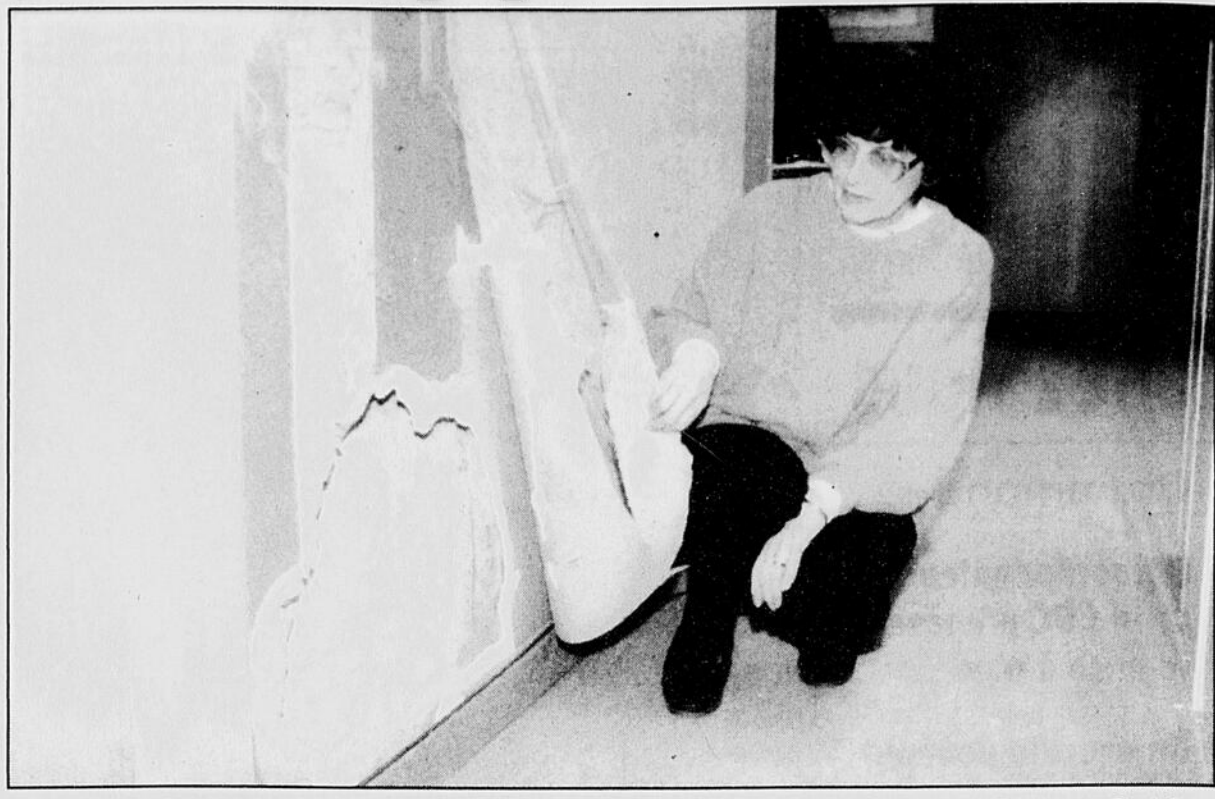
Une porte latérale était déverrouillée ce qui a mis la puce à l'oreille de M. Picard. Les nombreuses traces d'effraction à l'intérieur de la bâtisse et les dégâts l'ont rapidement informé du passage de voleurs.

Après avoir fracassé une fenêtre donnant sur le comptoir de réception des visiteurs et la salle de travail des employés - on a du reste retrouvé des éclats de verre sur presque tout le plancher -, les voleurs se sont dirigés du côté de la caserne des pompiers où ils ont ramassé divers outils notamment une grosse scie à lame ronde, d'autres scies mécaniques et des barres de fer.

Armés de la sorte, ils se sont mesurés à la voûte, de tous les côtés et même par le plafond, trouant les murs de placoplâtre puis offrant aux parois de béton de la voûte les crocs acérés de la grosse lame ronde.

Fichue la lame du reste! M. Richard Goulet, le chef des pompiers, a multiplié les démarches dès hier matin afin de s'en procurer une neuve. «Il me la faut absolument dans notre arsenal. C'est ce qui nous permet de trouser les toitures ou encore les murs afin d'y dénicher les feux qui y couvent. D'après les informations, une lame neuve coûte à elle seule près de 300 \$.»

Les voleurs ont visité l'hôtel de ville en entier et ils ont forcé tour à tour les portes donnant dans les bu-



Mme Lise Beaulieu, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Deauville, montre une des parois de la voûte qu'ont tenté de trouser, au cours de la nuit, des cambrioleurs peu expérimentés et peu outillés. Pour un vol estimé à une vingtaine de dollars, ils ont causé des dommages de quelque 10 000 \$.

reaux du maire Georges Émond, du secrétaire-trésorier et de l'inspecteur en entretien.

Une bonne partie de la fin de nuit et de l'avant-midi a été consacrée à la visite des policiers de la Sûreté du Québec de Sherbrooke, au nettoyage, puis à la remise en bran-

du train-train quotidien. On avait bon espoir de respecter,

durant l'après-midi, les rendez-vous inscrits à l'agenda.

Il doit payer 40 000 \$ malgré son acquittement au criminel

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Un tribunal vient de condamner Gérald Labonté à payer une compensation de 40 000 \$ à un octogénaire et son fils, à qui il avait réclamé 100 000 \$ de dédommagement, parce qu'ils ont porté une plainte contre lui à la suite d'une agression, en marge de laquelle il a été acquitté par un jury mixte.

Cette décision singulière dont on ne connaît pas de précédent a été rendue par le juge Paul-M. Gervais de la Cour supérieure du district de Saint-François.

Me Marc Vaillancourt, qui défendait les victimes, a expliqué qu'une prépondérance de preuve est suffisante à un procès civil, tandis que le procès criminel nécessitait une preuve hors de tout doute raisonnable.

Cette affaire remonte au 20 octobre 1989, à Saint-Claude, alors que M. Michel Brown a été réveillé par la présence d'un couteau sur son front et a crié «lâche-moi».

En entendant cela, M. Jean-Marie Brown, âgé de 80 ans et portant un stimulateur cardiaque, s'est porté au secours de son fils et a sauté sur l'agresseur.

M. Michel Brown avait dû recevoir trois points de suture au front et 12 à une main.

L'octogénaire a identifié l'agresseur comme étant son deuxième voisin Labonté.

Ce dernier a été inculpé d'effraction, coups et blessures à M. Michel Brown, de voies de fait à M. Jean-Marie Brown, port d'un couteau de cuisine dans un des-

sein dangereux, ainsi que de tentative de vol qualifié.

Labonté est resté écroué jusqu'au 13 décembre 1989, alors qu'il a été acquitté par un jury de six femmes et de cinq hommes, après un délibéré de neuf heures au terme d'un procès de huit jours.

Il a ensuite entamé une poursuite civile contre les Brown, à qui il réclamait 50 000 \$ pour atteinte à sa réputation, préjudices et dommages exemplaires, 10 000 \$ pour les inconvénients reliés à sa détention et 40 000 \$ pour perte de revenus. Me Vaillancourt a riposté au nom des victimes par une demande reconventionnelle totalisant 47 000 \$.

Il s'agit d'une procédure par laquelle les Brown ont contesté cette réclamation et maintenu que Labonté s'était introduit chez eux par effraction, a commis une agression au couteau et s'est porté à des coups contre eux.

À l'ouverture du procès, Labonté a informé le tribunal qu'il n'avait pas de preuve à offrir contre ses deux voisins et son action a été rejetée. Me Vaillancourt a plaidé pour sa part que des clients avaient été victimes d'une attaque sauvage.

Le juge Gervais en est arrivé à la conclusion qu'un crime avait été commis par Labonté.

«Les demandeurs reconventionnels ont donc droit à une compensation pour atteinte à la propriété privée, choc psychologique et émotionnel, troubles, ennuis, inconvénients, perte de jouissance de la vie, douleurs et souffrances à des montants substantiels», a mentionné le tribunal.

Claude Boucher dans la course à la succession de Carmen Juneau

Sherbrooke (MM)

Même si Carmen Juneau ne lui a pas retourné l'ascenseur, lui préférant le candidat Clément Nault, Claude Boucher s'est néanmoins lancé dans la course à l'investiture du Parti québécois dans le comté de Johnson.

Claude Boucher, militant péquiste depuis les années 70, a confirmé ses intentions, hier, au cours d'une conférence de presse tenue à l'hôtel de ville de Saint-François-Xavier de Brompton.

Gestionnaire

Ce troisième candidat à briguer les suffrages dans Johnson, après Clément Nault, maire de Bromptonville et Pierre Leblond, travailleur à l'usine Domtar, fait de la souveraineté le thème de sa campagne à l'investiture. Gestionnaire au CLSC Soc à Sherbrooke, où il occupe le poste de chef à l'administration des programmes Famille et



Claude Boucher

Jeunesse, Claude Boucher entend également mettre à profit son expérience politique et du travail pour rapprocher tous les groupes d'intérêt du comté de Johnson.

«Je veux une campagne d'idées et de projets. Et jusqu'au bout, nous garderons la souveraineté en tête, espérant ainsi terminer en tête», de dire le candidat, notamment soutenu par les maires Jean-Claude Guimond (Saint-François) et Jean-Guy Tanguay, de Saint-Denis de Brompton.

À Drummondville

Incendie présumément criminel au pénitencier

Gérald PRINCE Drummondville

Un incendie, présumément allumé volontairement, a été rapidement circonscrit au pénitencier fédéral de Drummondville, hier, vers 16 h.

Quand les six policiers-pompiers de la ville de Drummondville sont arrivés sur les lieux, le feu avait été mis presque sous contrôle par les services de lutte au feu du pénitencier, confie le sergent Guay de la SM de Drummondville, chargé des opérations.

Les flammes sont apparues sur une cuisinière, dans un petit local de détention du bloc cellulaire no 6, qui compte habituellement une quarantaine de détenus. Tout semble indiquer que quelqu'un aurait fait surchauffer de l'huile dans un poêlon. Les conduits de la hotte d'évacuation avaient été

bouchés de papier, a remarqué le sergent Guay. Comme l'édifice est à l'épreuve du feu, les dommages se sont limités surtout aux armoires et aux installations du local de détente.

On a pu savoir que les détenus du bloc ont été évacués vers d'autres édifices du pénitencier, la fumée s'étant répandue dans tout le bloc cellulaire.

Comme c'est la coutume, c'est la Sûreté du Québec qui conduit l'enquête en rapport avec des événements survenus à l'intérieur de l'établissement carcéral de sécurité moyenne, qui reçoit habituellement plus de 300 détenus.

Hier soir, il a été impossible d'obtenir quelque information que ce soit de la part des représentants de l'institution. On a pu savoir cependant que l'incendie d'hier était accompagné de manifestations de détenus.

Un 13e vol qualifié à Sherbrooke

Sherbrooke

L'accommodation Gaétan, 1301 rue Larocque, dans le quartier ouest de Sherbrooke, a été la cible du 13e vol qualifié perpétré à Sherbrooke depuis le début de l'année.

Un voleur au couteau qui avait apporté son sac de plastique pour le butin a pu y déposer quelques dizaines de dollars.

Il avait la tête recouverte d'une cagoule rayée.

Consolation: sept des 13 vols qualifiés sont solutionnés.

Prévisions à long terme pour Sherbrooke

Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Ce soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
ENSOLEILLÉ	CIEL VARIABLE	CIEL VARIABLE	QUELQUES FLOCONS	ENSOLEILLÉ
max - 19	min - 24	max - 14	- 21 / - 9	- 24 / - 12

Vers le sud

Aujourd'hui

Min.	Max.	Las Vegas	7 22
Acapulco	24 32	Mexico	9 20
Barbade	21 28	Miami Beach	14 25
Bermudes	20 25	Nassau	21 27
Daytona B.	6 16	Orlando	5 18
La Havane	20 26	Palm Springs	9 29
Honolulu	19 24	San Juan	24 29
Kingston	23 31	Tampa	5 18
Los Angeles	11 28	W.Palm B.	13 20

INDEX

Arts:	C-5	Éditorial:	A-4
Bandes dessinées:	B-3	Horoscope:	B-3
Décès:	D-5	Petites annonces:	D-3
De tout pour tous:	B-3	Sports:	C-1
Économie:	D-1		

L'appel à la modération porte fruits

□ La pointe de consommation d'électricité chez Hydro-Sherbrooke se tient en deçà du record de la veille

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Les appels à la modération lancés par Hydro-Sherbrooke auprès de ses abonnés ont vraisemblablement porté fruits, puisque la demande en énergie s'est limitée hier soir à une pointe d'environ 349 mégawatts, une consommation nettement inférieure au record de 359,6 mégawatts enregistré mardi soir.

«Nous avons demandé à la population de faire attention, en au-

tant que possible d'étaler sa consommation dans la soirée, y aller progressivement de 19 h 00 à 22 h 00», a indiqué hier après-midi le chef de la section exploitation de ce service municipal, Charles Poudrier.

En fin de journée hier, Hydro-Sherbrooke avait invité ses abonnés, via les médias, à limiter leur consommation d'électricité entre 17 h 00 et 19 h 00, afin de ménager le réseau hydroélectrique, durement sollicité en période de pointe en raison du grand froid qui sévit dans la région et un peu partout au Québec.

Afin de démontrer le sérieux de la situation, les patinoires ont été fermées de 17 h 00 à 19 h 00, tandis que le centre de ski du mont Bellevue l'a été pour toute la soirée.

Même la croix lumineuse du mont Bellevue a été éteinte, d'avantage pour symboliser le sérieux de la situation que par souci d'économie réelle, puisque ce monument n'est pas un grand consommateur d'électricité, a dit M. Poudrier.

Pénalités de 600 000 \$

La surconsommation d'énergie depuis le début du mois fait évidem-

ment en sorte qu'Hydro-Sherbrooke dépasse ses prévisions d'achats auprès d'Hydro-Québec et devra en conséquence verser une pénalité, comme le prévoit son contrat avec la société d'Etat en de telles circonstances.

«On va payer sur le plus haut appel de puissance, autour de 600 000 \$ pour janvier», estime le chef de la section exploitation.

«Par contre, fait-il valoir, les revenus provenant de nos clients augmentent aussi, c'est sûr que ce sont des pénalités mais on a aussi des revenus en conséquence».

Note salée

Des abonnés d'Hydro-Sherbrooke risquent en effet de recevoir une note salée lorsqu'ils recevront leur prochaine facture d'électricité, dans quelques semaines, en raison du froid sibérien qui sévit depuis les Fêtes. Il est à noter cependant qu'une bonne partie des clients d'Hydro-Sherbrooke ont opté pour le programme de paiements égaux; ceux-ci auront un ajustement à la fin des 12 mois, si leur consommation globale a dépassé les prévisions.



Par les temps qui courent, la mode «esquimaux» bénéficie, on le comprend, d'un regain de popularité.

Article paru dans La Presse

ABB nie la nouvelle sur la fermeture

Jean-François GAZAILLE Sherbrooke

La direction de la société ABB nie l'annonce de la fermeture de son usine de Sherbrooke, tel que le rapportait hier le quotidien La Presse.

«C'est clair que des rumeurs courent depuis un bout de temps, a affirmé hier le responsable des communications de la compagnie à Montréal, Michel Fillion. Mais je ne peux confirmer cette nouvelle.»

Pour sa part, Réjean Leblanc, président du Conseil des travailleurs et travailleuses de l'Estrie, affiliée à la FTQ, a laissé entendre que la fermeture imminente de l'usine était un secret de polichinelle.

«Quand nous avons été mis au fait de la nouvelle de La Presse, nous avons rencontré le directeur de l'usine, Rémi Gagnon, a déclaré M. Leblanc. Il a révélé qu'il n'avait pas le mandat de dire quoi que ce soit. Il n'a ni confirmé, ni infirmé la nouvelle de La Presse. En fait, tout le monde se doute que quelque chose se prépare.»

Mais contrairement à ce que prédisait l'article de La Presse, la direction n'a pas réuni hier les employés pour leur annoncer la triste nouvelle, a précisé M. Leblanc.

Le syndicat cherche à en savoir

d'avantage depuis longtemps mais l'entreprise ne consent qu'à révéler qu'elle n'a pas pris de décision. «Ça veut dire qu'elle songe quand même à la fermeture», a-t-il ajouté.

D'ailleurs, la compagnie a déjà

mis à pied 20 travailleurs le 31 décembre dernier et quelque 25 autres seront remerciés ce vendredi.

Soulignant que la situation est bel et bien «délicate», Michel Fillion a ajouté que la direction exa-

minait toutefois «certains scénarios».

Il a rappelé que le volume de travail diminuait et que les employés seraient tenus au courant de toute décision concernant l'avenir de

l'usine.

Redoutant le pire, le syndicat des travailleurs de l'usine ABB a demandé l'intervention du gouvernement dans le dossier, il y a moins d'une semaine.

«La situation est très précaire», avoue Gagnon-Tremblay

Sherbrooke (DD)

Même si l'avenir de l'usine ABB de Sherbrooke est de son propre aveu «précaire», la députée de Saint-François et présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, ignore toujours si la fermeture de ce fabricant de bouilloires industrielles est imminente, comme le laissait entendre hier le quotidien La Presse.

«Mon collègue Gerald Tremblay (ministre de l'Industrie et du Commerce) a parlé à un représentant de ABB, on me dit que c'est très précaire mais on ne nous a pas confirmé la date à laquelle on

pourra faire l'annonce», déclare Mme Tremblay.

«On ne peut rien prendre pour acquis, il n'y a pas de confirmation. La situation est très précaire et compte tenu des analyses, il y aurait des raisons de fermer, mais chose certaine l'entreprise est bien au fait que nous sommes tous préoccupés par ça», ajoute-t-elle.

La direction de l'usine de 270 employés a déjà évoqué la fermeture des installations de la rue Roy en raison d'un sérieux manque de commandes et devrait faire part de ses intentions à la mi-février.

«C'est difficile de fabriquer ce type de bouilloires parce que la demande n'est pas là. Ils se disent que oui s'il n'y a pas de modifications, ce sera la fermeture», signale Mme Gagnon-Tremblay.

«Ce qui est important c'est d'avoir une rencontre avec les dirigeants de la compagnie, voir l'alternative possible, si on peut aider les employés», pense Mme Gagnon-Tremblay.

Quelle alternative? Mme Gagnon-Tremblay n'est pas en mesure de le dire.

Celle-ci ignore également à quel moment une rencontre pourrait avoir lieu avec le directeur de ABB pour le Canada, Peter Janson.

D'autre part, la députée de Saint-François n'était pas en mesure de dire hier si le ministère du Travail a été avisé par la compagnie d'une éventuelle fermeture.

«Si toute la région se met ensemble, peut-être trouverons-nous

des solutions», croit-elle d'autre part, soulignant que la Société de développement économique de la région sherbrookoise (SDERS), le syndicat et le gouvernement doivent unir leurs efforts.

Chose certaine, la fermeture d'ABB viendrait assombrir le paysage économique de la région et rappeler le traumatisme causé par la Lowney, en 1989.

«Quand on essaie de créer des emplois, avec notre Plan de relance, si on se retrouve avec 300 emplois de plus à créer c'est sûr que c'est jamais une nouvelle intéressante», convient Mme Gagnon-Tremblay.

Un comité de survie?

Les malheurs de l'usine ABB ne

laissent par indifférent le Comité de relance de Windsor, qui a lutté pour la survie du moulin Saint-François et le projet de co-génération.

«Il me semble qu'il y aurait quelque chose à faire», pense Pierre Leblond, membre de ce comité, ajoutant qu'il est nettement préférable de créer un comité de relance tandis que l'usine fonctionne encore.

«Avec le projet de relance on a eu de nombreux contacts, quelqu'un pourrait en bénéficier», ajoute-t-il.

M. Leblond affirme d'ailleurs avoir déjà contacté le syndicat d'ABB, de même que les papetiers Domtar et Kruger pour vérifier s'il y aurait des possibilités de contrats de ce côté.

L'U. de S. devient partenaire d'entreprises

□ Neuf associés, des investissements de 5 millions \$ et des retombées annuelles possibles de 5 millions \$ pour le Québec

Michel RONDEAU Sherbrooke

Deux projets importants, dont le financement dépasse les 5 millions \$ et dont les retombées économiques annuelles pourraient dépasser ce montant, amènent l'Université de Sherbrooke et ses chercheurs à oeuvrer avec quatre entreprises et quatre autres institutions de recherche.

Il s'agit de deux projets forts distincts, l'un portant sur le ciment, l'autre sur un implant pour les malentendants.

C'est un tout nouveau type de partenariat qui vient de se concrétiser par la signature officielle des protocoles d'entente pour le développement de deux technologies élaborées à l'Université de Sherbrooke. Plus qu'un partenaire scientifique, l'Université de Sherbrooke devient un partenaire à part entière puisque non seulement elle participe au financement, mais elle bénéficiera également des retombées commerciales de ces projets.

Nouveau type de partenariat

«Ce nouveau type de partenariat s'inscrit parfaitement dans l'orientation que l'Université de Sherbrooke s'est donnée en vue de favoriser le transfert et l'exploitation commerciale des technologies développées par nos chercheurs et chercheurs, souligne le recteur, Pierre Reid. En plus de faire valoir la qualité de nos recherches, il permet d'encourager une collaboration avec des entreprises dynamiques et de contribuer à la croissance de l'économie québécoise.»

Cette collaboration innovatrice a été rendue possible grâce au programme Synergie, financé jusqu'ici par le ministère de l'Industrie et du Commerce et géré par le ministère de l'Enseignement supérieur. Des 5 millions \$ requis pour financer les deux projets, 46 pour cent proviennent du programme Synergie, 39 pour cent des entreprises. Il pour cent de l'Université de Sherbrooke et quatre pour cent des quatre autres institutions de recherche, qui sont l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'hôpital Hôtel-Dieu, de Québec, et l'hôpital Notre-Dame, de Montréal.

Selon M. Jean Gagné, directeur du programme Synergie, l'Université de Sherbrooke fait preuve d'un souci exemplaire de collaboration avec les milieux socio-économiques. Quant aux résultats escomptés des collaborations entre les neuf partenaires dans les deux projets subventionnés, M. Gagné estime qu'ils pourront se vérifier dans deux ou

trois ans et «nous y croyons», a-t-il assuré.

La contribution financière de l'Université de Sherbrooke se traduit par des ressources humaines et

matérielles, tandis que ses bénéfices commerciaux prendront la forme de redevances ou de fonds de recherche, a expliqué le recteur. Le Bureau de liaison entreprises-universités a favorisé la concrétisation de ce partenariat. Depuis 1991, le Bureau a coordonné plus de quinze transferts technologiques, entraînant à la fois la création d'emplois

et des retombées de près d'un million de dollars par année pour l'Université de Sherbrooke.

«De toutes les universités canadiennes, sans égard à leur taille,

l'Université de Sherbrooke est celle qui reçoit le plus d'argent de ses recherches brevetées», en a profité pour souligner Pierre Reid.

Les sourds entendront grâce aux chercheurs

Sherbrooke (MR)

Les sourds entendront. Ils pourront possiblement recouvrer jusqu'à 80 pour cent de leur capacité de compréhension de la parole et des sons.

C'est ce qu'assure M. François Duval, professeur du département de génie électrique de la faculté des Sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke et directeur de l'un des deux projets de transfert technologique rendus publics hier par l'Université de Sherbrooke.

Le projet auquel est associé le professeur Duval vise à la fois le dé-

veloppement technologique et l'évaluation scientifique d'un implant conçu par une équipe de recherche de l'Université. Il s'agit d'un implant cochléaire, c'est-à-dire un implant sous-cutané appuyé sur un os de la tête et relié par des fibres au limaçon, une partie de l'oreille interne dont les fibres nerveuses encore intactes pourront capter le son.

Il s'agit d'un implant cochléaire à huit canaux, en comparaison d'implants à un canal actuellement sur le marché. Plus tard, les chercheurs tenteront même de mettre au point un implant à 16 canaux. La multiplication des canaux a pour effet d'engendrer un raffinement du son.

«En plus d'assurer une qualité sonore de beaucoup supérieure, cette technologie de neurostimulateur est caractérisée par une «transparence», c'est-à-dire un fonctionnement directement commandé par un logiciel incorporé à un analyseur de sons qui est en sorte un petit ordinateur de poche.» Ce petit ordinateur est lié à l'implant et l'intérêt de l'implant réside aussi dans le fait qu'advenant une amélioration de la technologie, on n'a pas à le changer, mais simplement à changer le logiciel du petit ordinateur.

Un premier transfert de cette technologie a été effectué en 1989 auprès de la société Cossem Neurotism, à laquelle s'est jointe la compagnie Task Microélectroniques pour le présent projet. Celui-ci consiste entre autres à fabriquer une trentaine d'implants cochléaires qui seront portés par des patients afin d'évaluer leur efficacité sous différents aspects, comme la psychoacoustique, la phonétique, la linguistique, l'orthophonie et l'audiologie. Pour faire cette évaluation, l'équipe sherbrookoise travaille en collaboration avec celles de Michel Picard, de l'Université de Montréal, de Claude-E. Rochette, de l'Université Laval, de Pierre Ferron, de l'hôpital Hôtel-Dieu, de Québec, et de François Lavigne, de l'hôpital Notre-Dame, de Montréal.

Le programme Synergie investira 1 750 000 \$ au cours des trois prochaines années, alors que les entreprises injecteront près de 700 000 \$ et les universités et les hôpitaux, plus de 500 000 \$.

Ciment

Un deuxième projet de partenariat université-entreprises rendu public hier vise l'amélioration de la qualité du béton et une réduction des coûts de fabrication de la poudre de ciment.

Le professeur Carmel Jolicoeur, chimiste de la faculté des Sciences, travaille depuis une dizaine d'années à une recherche visant à développer, dit-il, des produits chimiques dans ce but très précis.

«Ces produits, connus sous le



M. Carmel Jolicoeur en compagnie de M. Ioan Nelu Spiratos, président de la compagnie Les produits chimiques Handy.

nom d'agents de mouture, permettent non seulement d'améliorer les propriétés fonctionnelles du ciment, mais ils entraînent également une réduction substantielle des coûts énergétiques de la fabrication de la poudre de ciment», explique M. Jolicoeur, qui a acquis une renommée internationale par ses recherches.

Le projet rendu public hier implique la collaboration de deux importantes entreprises québécoises et vise à développer et à commercialiser une nouvelle gamme de produits chimiques destinés au broyage dans l'industrie du ciment.

Avec le professeur Jolicoeur collaborera Arezki Tagnit-Hamou, du département de génie civil, spécialisé dans la fabrication du ciment et Pierre-Claude Arzin, aussi du département de génie civil, qui agrira comme expert-consultant.

Plus de 2 millions \$ seront investis dans ce projet échelonné sur cinq ans. De ce montant, 1 357 250 \$ proviennent des entreprises participantes, Ciment Québec, de Port-

neuf, et Les produits chimiques Handy, de La Prairie. L'un des plus gros fabricants au monde de «superplastifiants», des additifs essentiels pour la fabrication de bétons à haute performance. Ces deux entreprises ont déjà démontré leur confiance envers la recherche à l'Université de Sherbrooke en participant à de nombreuses activités de recherche et de développement au cours des dernières années.

Selon Carmel Jolicoeur, en plus de créer trois emplois de professionnels à l'Université de Sherbrooke et trois autres dans les entreprises participantes, ce projet présente des perspectives économiques fort intéressantes: «Si notre projet rencontre ses objectifs, le Québec bénéficiera d'une participation dans un nouveau créneau technologique, celui des agents de mouture pour l'industrie cimentière. Compte tenu des débouchés potentiels à l'exportation, ce créneau pourrait supporter une activité manufacturière annuelle de l'ordre de 5 millions \$».



Le projet auquel est associé le professeur François Duval vise à la fois le développement technologique et l'évaluation scientifique d'un implant cochléaire conçu par une équipe de recherche de l'Université.

Éditorial

La Tribune Raymond Tardif, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste en chef adjoint

Taxes et contrebande

C'était sans doute trop intelligent pour être vrai. La semaine dernière, tout laissait croire que Québec et Ottawa étaient sur le point de s'entendre pour réduire les taxes sur le tabac. Or, mardi, un porte-parole du ministère fédéral des Finances révélait que son gouvernement n'avait nullement cette intention mais qu'il tentait plutôt de «trouver des moyens d'appliquer les lois existantes», ce qui signifie notamment accentuer la répression.



Roch BILODEAU

C'est malheureux et décevant. Non pas qu'il faut baisser les bras et laisser les contrebandiers faire la pluie et le beau temps. Mais la preuve est faite et l'évidence est là: la répression est inefficace. Déjà, les contrôles ont été renforcés et les patrouilles multipliées. Avec des résultats insignifiants. En fait, le commerce illégal des cigarettes n'a cessé de croître, au point où il représente maintenant environ les deux tiers de la consommation totale.

Rien ne sert de s'illusionner: le réseau de contrebande fonctionne à merveille et il faudrait aujourd'hui des investissements et des moyens prodigieux pour espérer le démolir. On connaît l'état financier de nos gouvernements. Et aucun contribuable ne veut voir son fardeau fiscal encore alourdi. Alors?..

Alors, il existe une solution beaucoup plus économique. Celle d'abaisser les taxes, tout simplement. Pour tuer à la source l'attrait de la contrebande.

Cela se justifie à plusieurs égards. D'abord, parce que la contrebande prive les trésors publics de centaines de millions \$. L'État maintient présentement un niveau de taxes qui lui fait perdre de l'argent. Ce qui est proprement ridicule. Une réduction ne serait probablement pas au désavantage financier des gouvernements puisque les consommateurs reviendraient aux cigarettes légales.

Mais c'est surtout sur le plan social qu'un geste décisif est absolument essentiel. La situation actuelle peut faire rigoler, mais il faut se rendre compte que l'illégalité et le marché noir sont en voie de s'installer peut-être irrémédiablement dans notre société. Des parents fument ouvertement des cigarettes de contrebande à la maison tandis que leurs enfants en font le trafic à l'école. Et ce sera peut-être bientôt la même chose pour l'alcool. Tout cela, parce qu'on ne respecte plus les gouvernements qui ont abusé de leur pouvoir de taxation.

Celui du Québec se dit prêt à agir. Mais pour obtenir de meilleurs résultats, il faudrait bien sûr que le fédéral fasse aussi sa part. Que chacun d'eux baisse ses taxes de 1,00 \$ sur le paquet de cigarettes et ce serait suffisant pour déraciner le mal de la contrebande. Plus intelligent que de gaspiller l'argent de contribuables en contrôles futiles.

Si le Cabinet Chrétien s'y refusait vraiment, ce serait à cause de la résistance de l'Ontario dont le problème de contrebande n'est pas aussi grave que le nôtre. Et peut-être surtout parce qu'il craindrait le tollé du lobby anti-tabac. On va donc bientôt voir si nos nouveaux dirigeants fédéraux sont capables de lucidité et de courage, ou s'ils préfèrent les fausses solutions.

Orford plutôt que Mégantic

Dans l'éditorial d'hier matin, il était écrit que le maire de Coaticook, André Langevin, pourrait être tenté de faire le saut en politique provinciale avec le Parti québécois pour le comté de Mégantic. Or, sa candidature devrait plutôt se faire dans Orford contre le libéral Robert Benoit. Notons au passage que trois candidats pourraient aussi se faire la lutte pour l'investiture péquiste dans Mégantic. Jacques Blais, ex-président de l'UPA, a déjà confirmé sa candidature. Jean-Luc Perron et Normand Potvin, maire du Canton de Newport, pourraient annoncer leurs couleurs bientôt.

Jacques PRONOVOST

COUP D'OEIL

Les risques de la dette

Par Clyde GRAHAM
Presse canadienne

Le Canada pourrait connaître une crise de la dette à moins que les gouvernements fédéral et provinciaux n'imposent un gel absolu des programmes de dépenses pour les quatre prochaines années, soutient l'Institut C. D. Howe.

«Si on n'adopte pas des mesures rigoureuses, les Canadiens courent sérieusement le risque de se retrouver plus profondément dans le trou, ou même se heurter à un mur de dettes, au cours des années 1990», dit le rapport du groupe de réflexion économique de Toronto.

Les programmes de dépenses comprennent toutes les dépenses gouvernementales, à l'exception des intérêts payés sur les dettes accumulées.

Danger de crise

Le rapport dit qu'il est peu probable qu'une crise soudaine soit provoquée par la décision d'institutions étrangères de couper tout crédit au Canada, mais l'ampleur de la dette est telle que le danger existe vraiment. «Une éventuelle crise de la dette résultant de l'exaspération des prêteurs ne peut être écartée.»

Le gouvernement fédéral a essayé de contrôler son déficit annuel en s'abstenant des dépenses prévues - tout en permettant que les dépenses totales augmentent chaque année. Un gel absolu voudrait dire que la totalité des programmes de dépenses n'augmenteraient pas.

La dette accumulée du gouvernement fédéral s'élève à elle seule à

environ un demi-billion de dollars - 500 milliards \$ - et elle continue de grimper.

Cette marée montante d'encre rouge ou la détérioration des cotes de crédit provinciales pourrait amener les investisseurs étrangers à cesser de prêter de l'argent au Canada, affirme l'économiste William Robson, l'auteur du rapport.

La semaine dernière, Moody's Investor Service - une des plus importantes agences de cotation de crédit - a averti que même la cote supérieure du gouvernement fédéral, soit A-triple, pourrait être réduite si on ne s'attaque pas bientôt au problème de la dette.

«Il est crucial que la ronde des budgets du début de 1994 établisse un cours qui réduira ces menaces après 1995», dit le rapport de C. D. Howe.

Le rapport du C. D. Howe indique qu'environ 320 milliards \$ du total net de la dette du gouvernement canadien sont détenus par des étrangers - soit le plus haut niveau de tous les pays développés en proportion à la taille de l'économie.

Le rapport dit que le coût de ces énormes dettes sont des impôts de plus en plus élevés et une saignée dans l'ensemble des épargnes nationales nécessaires à la stimulation de la croissance économique.

«Même un gel complet des programmes de dépenses tant au niveau fédéral que provinciaux ne peuvent garantir une reprise - bien que cela améliorerait de beaucoup les possibilités.»



TRIBUNE LIBRE

Crime sexuel: punir ou réhabiliter?

Dernièrement, on entend des critiques de plus en plus fréquentes sur les décisions des tribunaux concernant les sentences imposées aux délinquants sexuels.

Cette semaine encore, la décision d'un juge de la Cour du Québec était l'objet de beaucoup de critiques, de même qu'une autre décision d'un juge de la même Cour à Sherbrooke concernant des sentences à l'égard de personnes accusées d'agression sexuelle sur des enfants.

Je ne voudrais surtout pas chercher ni une polémique ni essayer de justifier le crime ou l'agresseur; toutefois, je crois qu'il est important de réfléchir sur le but de la sentence ainsi que sur les conséquences qu'il y a pour la société, vous et moi, vos enfants et les miens.

Une sentence a et doit avoir un aspect punitif et restrictif dans la vie et la liberté du sentenced, visant fondamentalement à lui faire prendre conscience et à le châtier pour le mal qu'il a fait. C'est ce qui reste de l'ancienne loi du talion: «œil pour œil et dent pour dent». Plus est punitive la société et plus la punition ressemble au délit, plus on châtie par où on a péché.

Toutefois, dans une société évoluée et humanitaire, nous cherchons plus à «récupérer» ou à «réhabiliter» la personne, et nous prenons les moyens afin d'éviter dans la mesure du possible que d'autres gestes semblables puissent être commis par cette même personne. C'est alors ainsi qu'on accomplit cette double mission (beaucoup plus difficile que la solution plus simple d'une punition) où on vise non seulement à protéger la société mais aussi à récupérer et à réhabiliter la personne déviante.

Si je suis perturbé sexuelle-

ment et que je ne peux exercer ma sexualité qu'une façon marginale et pathologique, le fait d'être jugé et sentence ne fait que «me retirer» de la société pour une période plus ou moins longue, mais à ma sortie de la détention, rien n'aura changé en moi, et je serai toujours aux prises avec mes fantasmes pathologiques. Le seul apprentissage qui m'aura été donné consisterait à éviter d'être pris la prochaine fois.

Donc, pendant cette période, la punition n'aurait réussi qu'à me priver de liberté temporairement en échange d'un coût que la société doit payer pour mon «hôtellerie» dans un centre de détention.

Dans une perspective de réhabilitation, la Cour me permet par sa sentence de favoriser le traite-

ment de mes problèmes sexuels en échange de ma liberté. Dans ce contexte, cela me permettra de me faire aider afin de corriger mon problème, éviter une nouvelle détention et pouvoir satisfaire plus «normalement» mes besoins affectifs sexuels. Dans une situation d'engorgement dans les centres de détention, dans un contexte des coûts prohibitifs d'un emprisonnement, et finalement dans le cadre d'une société plus humaniste...

Ce n'est pas par une approche simplement punitive mais une approche réhabilitante qui me semble qu'une sentence est plus juste et équitable, autant pour la société que pour la personne ayant commis des actes déviants sexuels.

Francisco J. Pinero

Dommages irréversibles

Je me demande à quel point la jeune fille de 12 ans qui a été sodomisée pendant 30 mois pourra obtenir de l'aide de son psychologue si ce psychologue est le même qui a dit qu'elle n'aura pas de séquelles psychologiques permanentes. Les dommages psychologiques qui résultent d'une agression sexuelle sont irréversibles. Cela affecte la santé mentale et le comportement de la victime le reste de sa vie. Le monstre sadique détruit le psychisme de sa victime. Un psychologue qui ignore ce fait devrait changer de profession. La jeune fille obtiendrait beaucoup plus d'aide d'un groupe de fem-



Le juge Raymonde Verreault a rendu un jugement controversé dans un dossier d'agression sexuelle

mes adultes qui ont passé par là dans leur jeunesse.

Sylvie Deschênes
Sherbrooke

QUESTION DU JOUR

Est-ce que le dette de 500 milliards \$ commence à vous inquiéter?



Madeleine LaHaie, Sherbrooke: «Bien sûr que je trouve cela inquiétant. Elle augmente tout le temps. M. Jean Chrétien semble avoir la volonté de se tenir debout. Les gens veulent que la dette baisse. Est-ce que le premier ministre va continuer à couper?»



Mariette Lebel, Asbestos: «Ça fait longtemps que cela m'inquiète. On se demande comment on va s'en sortir. Le gouvernement essaie n'importe quoi, mais on ne s'en sort pas.»



Denis Bergeron, Victoriaville: «Non, pas du tout. Ce sont de gros chiffres et ça ne veut rien dire. On entend toujours parler de la dette, mais jamais de l'argent qui entre. On n'entend jamais parler de ceux qui nous doivent de l'argent.»



Denise Benoit, Sherbrooke: «Une aussi grosse dette, ça cause des inquiétudes. Nous nous posons des questions. Ça sera difficile d'améliorer la situation avec une aussi grosse dette.»



Ghislain Proulx, Sherbrooke: «Assez, oui. C'est toute l'économie qui en souffre. Le gouvernement doit couper ses dépenses. Il a coupé un peu, mais pas où il devait le faire.»

Belle fraternité!..

«Gloire à Dieu et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté». Ce message est un appel à la fraternité humaine. Qu'en est-il de nos jours?

En Haïti, par exemple, on tue comme on ment. Comme on ment aisément et effrontément, on tue tout aussi allégrement et gratuitement. Une vie humaine pour les tueurs d'Haïti n'a de valeur que si elle sert à vérifier le bon fonctionnement d'un pistolet ou pour faire peur (...) Devant une telle audace dans l'horreur, les puissants de ce monde, Washington, les Nations unies et l'Organisation des États américains (ce qui inclut le Canada), reculent et se sauvent. S'ils osent élever la voix c'est pour inciter les autres, les légitimes, à faire plus de concessions, à renoncer aux ententes pourtant signées. On leur demande de renoncer à la dignité, à l'honneur, à la vie. Après tout, n'est-ce pas, ce peuple, ce ne sont que des noirs, des noirs qui ont l'habitude d'être utilisés comme des bêtes de somme, comme du «cheap labor». La mesquine république voisine, la dominicaine «touristique», le sait bien, elle qui emploie depuis longtemps des Haïtiens comme des esclaves pour la récolte de la canne à sucre. C'est vrai qu'il n'y a pas de pétrole en Haïti, il n'y a que de la chair à fusil d'un côté et les fusils, fournis par on ne sait qui, de l'autre. Il faut bien mourir un jour, n'est-ce pas?.. Alors, vive la fraternité humaine.

Au Burundi aussi, on tue avec autant de

10 % DES ÉTUDIANTS AMÉRICAINS VONT À L'ÉCOLE AVEC DES ARMES À FEU

sang-froid et de gratuité. Ce pays était pourtant sur la voie de la démocratie avec à sa tête un président élu et apprécié. Le peuple semblait heureux de sa situation. Et voilà que des illuminés, subitement, décident de tuer ce président parce qu'il n'appartenait pas au même clan que celui des tueurs. C'est aussi logique que la situation qui prévaut en Haïti: tu n'es pas de ma «gang», ça ne fait pas mon affaire, alors «bang», t'es mort. C'est simple et rapide. Dans ces conditions, ça ne prend pas de temps pour mourir. Alors, vive la fraternité humaine.

Dans l'ex-Yougoslavie aussi, on massacre et on s'entre-tue avec autant d'empressement et de gratuité avec, comme motivation profonde, une haine indéfinissable qui a grandi dans les coeurs on ne sait plus depuis quand. Des tireurs d'élite fous s'amuse même à viser dans le télescope de leurs fusils tantôt un vieillard, tantôt un enfant, tantôt une femme qui coure dans la rue pour aller chercher de l'eau. On tire des obus sur des écoles. Des représentants de plusieurs pays ont tenté, hypocritement, de mettre fin à ces carnages mais sans conviction. On ne peut rien faire face à des ethnies qui ont décidé de se faire disparaître mutuellement. Tout le monde le fait, fais-le donc. Alors, vive la fraternité humaine.

Pendant ce temps, en Somalie, on attend que les soldats des Nations Unies s'en aillent pour pouvoir reprendre la guerre des clans qui avait fait tant de victimes et créé tant de misère. De malheureux soldats de l'ONU ont trouvé la mort dans cette intervention humanitaire qui a mal tourné. Les Nations Unies y ont perdu un bon morceau de leur prestige et de leur crédibilité alors que les Somaliens s'apprentent à reprendre les hostilités là où ils les avaient laissées. Si à eux aussi on vend des armes (qui donc?) c'est pour qu'on s'en serve n'est-ce pas? Alors, vive la fraternité humaine.

Au Brésil, on tue des enfants régulièrement parce qu'ils encombrèrent les rues des villes. Aux États-Unis, des dizaines de milliers de personnes sont tuées à cause de la prolifération des armes à feu. Il y a 10% des étudiants américains qui, chaque jour, vont à l'école avec des armes dans leurs poches. Ce n'est sûrement pas pour fraterniser.

Nous savons qu'il y a aussi d'autres sortes de tueurs, des tueurs de femmes qui, trop souvent, sont protégés par un système judiciaire qui les libère trop hâtivement tout en sachant que certains d'entre eux se serviront de leur libération pour aller tuer leurs conjointes. Mais au fond, c'est leur faute à elles, n'est-ce pas?... Elles auraient dû prendre les moyens pour se cacher, pour se protéger... Comme on dit, elles ont couru après... Et puis, la police a autre chose à faire... Alors, vive la fraternité!..

À l'âge des illusions, quand il m'arrivait de me questionner sur la destinée de l'humanité, je croyais que la fin du monde arriverait le jour où tous les humains et tous les pays du monde fraterniseraient et s'aimeraient, le jour où la paix existerait sur toute la surface du globe. Alors, me disais-je, ce serait le signe, prévu de toute éternité, que le monde serait parvenu à cet état de perfection nécessaire à l'avènement du paradis promis aux hommes de bonne volonté. Si nous en jugeons par ce qui se passe aujourd'hui, je me dis que cette bonne vieille Terre en a encore pour des millions et des millions d'années à tourner. Mais soyons honnêtes. Chacun pour soi, poursuivons cette réflexion jusqu'au bout en ce début de nouvelle année: est-ce que moi, je suis fraternel envers les autres?

Gaston THERRIAULT
Sherbrooke

ADMINISTRATION
Raymond Tardif
Président et Éditeur

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION
Jacques Pronovost
Rédacteur en chef

Pierre-Yvon Bégin
Directeur de l'information

PUBLICITÉ
Gilles Boisjoly
Directeur

François Fouquet
Directeur adjoint

PRODUCTION
Daniel Gauthier
Directeur

COMPTABILITÉ
André Corriveau
Contrôleur

Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE
Pierre Dubois
Directeur

André Custeau
Adjoint au directeur

**OFFRE
D'UNE
DURÉE LIMITÉE**

L'OFFRE ULTIME

2,9%*

DE TAUX DE CRÉDIT JUSQU'À 48 MOIS



Escort

Aerostar

Ford Tempo

Mercury Topaz

L'OFFRE S'APPLIQUE AUSSI AUX :

- Festiva
- Mercury Tracer
- Ford Mustang
- Ford Taurus
- Mercury Sable
- Ford Thunderbird
- Mercury Cougar
- Ford Crown Victoria
- Mercury
- Grand Marquis
- Lincoln Town Car
- Lincoln Continental
- Lincoln Mark VIII
- Ford Ranger
- Ford Econoline
- Ford Bronco
- Ford Série F

POUR LA PLUPART DES MODÈLES FORD, MERCURY ET LINCOLN 1993.



Économisez jusqu'à 7 000 \$ à l'achat de tout véhicule neuf Ford, Mercury ou Lincoln[†].

Composez le 1 800 465-CIBC

Composez le 1 800 561-FORD pour en savoir plus sur tous les véhicules Ford.



Des idées qui font du chemin.

Du 17 janvier au 4 février, encouragez l'équipe olympique canadienne en signant la bannière «En route pour Lillehammer» chez un concessionnaire Ford ou Lincoln Mercury.

En route pour Lillehammer.



* L'offre de taux de crédit s'applique à tous les modèles Ford 1993, exception faite du Ford Explorer, Ford Probe et Mercury Villager. Cette offre s'applique aux modèles en stock chez les concessionnaires, et les quantités sont limitées. L'offre de taux de crédit ne peut être utilisée conjointement avec aucune autre offre. Le terme maximal du prêt est de 48 mois sur approbation de crédit. Exemple: Pour un prêt de 10 000 \$ à un taux d'intérêt annuel de 2,9 %, les mensualités sont de 220,90 \$ pendant 48 mois et le coût de l'emprunt est de 603,20 \$. Le coût total de l'emprunt est de 10 603,20 \$. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. † Économisez jusqu'à 700 \$ de remise par an, soit 3 500 \$ en tout, avec la Carte CIBC Ford VISA, et jusqu'à 1 400 \$ par année ou 7 000 \$ en tout, avec la Carte CIBC Ford VISA Dr. applicable à l'achat ou à la location d'un véhicule neuf Ford, Mercury ou Lincoln. Certaines conditions, ainsi que des frais annuels, s'appliquent. Renseignez-vous sur ce programme. CIBC et Ford du Canada: titulaires de licence de cette marque.

Les carnivals viendront faire oublier la froidure

Louis-Éric ALLARD Sherbrooke

Un peu partout à travers l'Estrie, les Bois-Francs et le Centre du Québec, les carnivals viendront défier le temps froid, afin d'accorder à la population un peu de bon temps, question de faire oublier la température qui s'amuse à descendre sous la barre des -20 degrés celsius.

Il s'agit de la 23e édition de la grande Fête des carnivals. Danville, Bishopton, Weedon, East Angus, Cookshire, Valcourt, Saint-Malo, Saint-Isidore d'Aukland, Arthabaska, Drummondville, Rock Forest, Coaticook, Ascot et Fleurimont accueilleront chacun leur carnaval au cours des prochaines semaines.

«On ignore les retombées économiques de tous ces festivals, mais chaque carnaval récupère en moyenne 5 000 \$ en profits qui sont remis aux services des loisirs des municipalités participantes. Avec une 3e année, on peut parler d'événements importants à travers la région», ont confié Serge Martel, responsable accueil et marketing, et Linda Gagnon, présidente de la Fête des carnivals.

Gaétane Desrosiers, vice-prési-



Linda Gagnon, présidente de la Fête des carnivals Estrie-Bois-Francs-centre du Québec, et Serge Martel, responsable de l'accueil et du marketing, ont bien voulu se faire poser en compagnie du bonhomme carnaval de Valcourt.

dente, Brigitte Fugère, trésorière, Jean-Yves Arsenault, secrétaire, Guy Brodeur, coordonnateur associé, et Remi Charland, coordonnateur médias complètent le conseil d'administration de la Fête des carnivals.

Une nouveauté importante est

celle de l'instauration du méritas Jacques-Mercure qui sera remis à un bénévole des carnivals participants s'étant distingué de façon particulière. Décédé en octobre dernier, Jacques avait animé la toute première édition du gala de la Reine des reines.

Par ailleurs, Arthabaska défendra son titre de carnaval le plus dynamique lors de la Fête des carnivals. Tous ses carnivals se donneront rendez-vous, le 5 mars prochain, au Centre récréatif de Rock Forest lors de la soirée des bénévoles et au couronnement de la reine. Cette soirée débutera à 19h, alors que le couronnement de la «Reine des reines 1994» sera le clou de la soirée.

Les organisateurs ont aussi désiré souligner l'année internationale de la famille en invitant chacun des carnivals participants à présenter sa famille par excellence, lors de la soirée du 5 mars. L'implication de la famille dans sa ville ou sa paroisse servira comme critère de base.

Notons en terminant que les sept jolies duchesses du carnaval de Québec étaient présentes lors de la conférence de presse, afin de souligner la fête du carnaval. Le bonhomme carnaval de Québec n'étaient pas présent, mais le bonhomme carnaval de Valcourt a dignement pris sa place.

Jouer et prévenir la toxicomanie

Claude PLANTE Sherbrooke

«**P**leine vapeur sur la discothèque La Gare... Sans drogue... Sans alcool... C'est la place des 14-17 en plein centre-ville. Ah oui! Sauras-tu trouver la clef de sol sur le dessin?»

Il s'agit de l'une des six questions du nouveau jeu lancé, hier, par les organismes sherbrookoïses de Toxico-manif, regroupement voué à la prévention de la toxicomanie chez les jeunes. Les questions, insérées sur des flèches, incitent les jeunes à chercher les réponses sur une illustration du centre-ville de



Chantal Charron, présidente de la Maison Jeunes-Est de Sherbrooke, explique ici le fonctionnement du nouveau quiz pour prévenir la toxicomanie.

Sherbrooke.

Le but est de faire découvrir les points de services présents, susceptibles de leur venir en aide. En fait, les questions sont disposées tout le tour du dessin. Après avoir trouvé la réponse, le joueur peut prendre une carte de l'organisme d'aide identifié. Le jeune s'en trouve ainsi informé des coordonnées et des services offerts.

Au fait, la clef de sol est située sur l'enseigne d'un magasin du centre-ville, près de la Place des jeunes...

Troisième volet
Le Quiz de références en toxicomanie s'adresse aux adolescents de 13 à 17 ans. Ils pourront le trouver bientôt dans différents endroits qu'ils fréquentent, comme la Maison Jeunes-Est, la Place des jeunes, à une arcade du centre-ville et au CLSC SOC. Pour la réalisation du

jeu questionnaire, Toxico-manif s'est adressé à un comité de travail composé d'un échantillon de la clientèle cible, s'assurant ainsi d'intéresser les adolescents.

L'outil innovateur en prévention des toxicomanies, dont l'illustration a été produite par une artiste locale, Guylaine Cléche, est le troisième et dernier volet de Toxico-manif. Mis sur pied en mars 1993, le regroupement concerté le CLSC SOC, la Maison Jeunes-Est, la Place des jeunes et la Coalition sherbrookoïse pour le travail de rue.

Il sera même possible pour des organismes ou des entreprises privées, mentionne-t-on, de louer des flèches pendant trois mois pour y écrire une question en rapport à la prévention.

Les trois volets de Toxico-manif avaient le même but. «Produire des activités originales pour prévenir la toxicomanie chez les jeunes», explique la directrice de la Place des jeunes de Sherbrooke, Jacinthe Paquette.

On se rappellera que Toxico-manif a tenu en mai dernier «le mois de sensibilisation» au phénomène. A la fin mai et au début juin, Sherbrooke a été le théâtre d'un forum sur la question et d'un spectacle à l'intention des jeunes.

Mme Paquette indique aussi que la Régie régionale de la santé a confirmé une subvention de 16 000 \$ pour la tenue de Toxico-manif II, dont le début des activités est prévu pour bientôt.

SÉRIE L'ÉPARGNANT REER TRUST ROYAL

«Compte tenu de la faiblesse des taux *CPG* et du fait qu'il ne me reste plus que huit ans avant ma retraite, j'ai beaucoup de *questions*.»

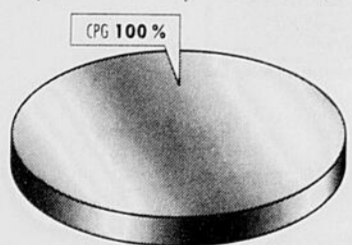
Chantal sait quelles questions poser; elle désire seulement obtenir des réponses directes dans le but de prendre des décisions de placement éclairées. Elle se fait du souci au sujet des taux d'intérêt et de leur effet sur l'ensemble de son régime, et elle a des questions au sujet de ses placements REER.

Lorsque Chantal s'est présentée au Trust Royal pour la première fois, elle voulait rencontrer quelqu'un à qui parler de ses craintes. Chantal comprend maintenant beaucoup plus clairement les possibilités qui s'offrent à elle, et son programme a été rédigé par écrit.

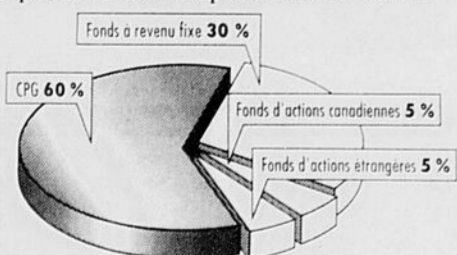


Chantal Bessette

Composition initiale du portefeuille de Chantal
Rendement d'un an du portefeuille de Chantal au 30 novembre 1993 si elle n'avait pas modifié la composition de son portefeuille : 7,3 %



Composition révisée du portefeuille de Chantal



Rendement d'un an du portefeuille de Chantal au 30 novembre 1993* :

8,3 %

Taille du portefeuille : 74 000 \$

ENSEMBLE, NOUS AMÉLIORERONS LE RENDEMENT DE VOTRE REER
Renseignez-vous au sujet des garanties de taux CPG et de la gamme complète de modes de placement REER. Ensemble, nous pourrions concevoir un régime qui répond à vos besoins en matière de revenu et de sécurité.

Sylvie Héту, la conseillère en épargne-retraite de Chantal, a aidé de nombreuses personnes en élaborant avec elles des stratégies de placement et en répondant à des questions telles que :

- A quel moment devrais-je convertir mon REER en FERR?
- Comment puis-je déterminer combien d'argent il me faudra pendant ma retraite?



Sylvie Héту, Conseillère en épargne-retraite. Dix-sept années d'expérience. Cours sur les valeurs mobilières. Stade avancé de la formation sur les fonds communs de placement.

- Comment puis-je évaluer le risque par rapport au rendement?
- Quelle stratégie de placement me procurera un rendement supérieur assorti d'une sécurité relative?

VENEZ NOUS RENCONTRER

Des conseillers en épargne-retraite comme Sylvie Héту travaillent dans chaque succursale du Trust Royal. Ils prendront le temps de discuter de votre situation financière, de vous présenter des modes de placement, de vous offrir des suggestions et de vous aider à établir un régime qui convient à vos besoins. Vous recevrez des relevés trimestriels indiquant l'évolution de l'ensemble de votre portefeuille REER du Trust Royal. Passez à la succursale la plus près de chez vous et prenez rendez-vous pour faire revoir la composition de votre REER, ou composez le 1 800 668-1990.



UN MEMBRE DU GROUPE DE LA BANQUE ROYALE

3050 boul. Portland
821-4541

Pour des relations d'affaires fondées sur le rendement

* Ce cas est fictif; toutefois, la composition révisée du portefeuille et les résultats obtenus reflètent les recommandations réelles du Trust Royal au 30 novembre 1993. Les fonds communs de placement sont vendus par les Services d'Investissement Trust Royal Inc., une filiale de la Compagnie Trust Royal (Trust Royal). Contrairement aux CPG, ils ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada; la Régie d'assurance-dépôts du Québec ou une autre assurance-dépôts, ni ne sont garantis par le Trust Royal. D'importants renseignements sur les fonds communs de placement du Trust Royal sont consignés dans le prospectus simplifié dont vous pouvez obtenir copie à l'une des succursales du Trust Royal. Les investisseurs devraient examiner attentivement ce document avant de prendre une décision de placement. Les valeurs liquidatives et les rendements peuvent fluctuer.

MISE AU POINT

Dans la circulaire Sears «Vente d'entrepôt», en vigueur du 20 janvier au 2 février 1994 et insérée dans La Tribune du 20 janvier 1994, veuillez noter qu'en page 2 pour le mobilier de chambre à coucher 4 pièces façon cuir No 60720 offert en réclame à 699,99\$. L'illustration est inexacte.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle



vous en avez pour votre argent... et plus

UNE NOUVELLE A MON GOÛT.



LES CHATS COMME FELIX AIMENT felix

© QUAKER OATS CANADA 1993